

COMITÉ DLAL FEAMPA

GALPA DU 21 MARS 2025

LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Joseph HUOT	Excusé	PUBLIC
	Patrice BROUHARD	Présent	Alain BOMPARD	Excusé	PUBLIC
	Marie-Christine PERAUDEAU	Présente	Christian PITARD	Présent	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Présent	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Présent	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Présent	Anaïs SALZARD	Excusée	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Présent	Romain PEYRAUD	Excusé	PRIVÉ
	Nicolas CHAUBARD	Excusé	Aglaée SAUMONNEAU	Excusée	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Excusé	Emilie ROCHE	Excusée	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Présent	David PASSERAULT	Excusé	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Présente	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Excusée	Marie BOURLEYRE	Présente	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Présent	Diane DUFFOUR	Excusée	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Présente	Frédéric GIRARDIN	Excusé	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Présent	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Présent	Emrick HERBAUT	Excusé	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Cyril ROMERO	Présent	PRIVÉ
FORMATION	Marianne PEREZ	Présente	Arnaud LEFEVRE	Excusé	PUBLIC
ESS	Thierry LEQUES	Présent	Samuel MASSE	Excusé	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pauline LOUBAT	Excusée	Fabien MERCIER	Présent	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Présent	Evelyne NÉRON MORGAT	Excusée	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Excusé	Jean-Pierre BROCHON	Excusé	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Excusée	Violaine COULANGE	Présente	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Présent	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Sophie BAGAGEM	Excusée	PUBLIC

Personnes associées présentes :

- Emilie LE ROY, CARO
- Christelle LAURENT, Département 17
- Florence BOBILLON, CCIO/CCBM
- François AMAND, CARA
- Pablo CASTILLO, CARA
- Frédéric MARTIN, DDTM 17
- Marie-Christine LAHARY, ACAAPP
- Cédric HENNACHE, CAPENA

QUORUM

Règle du quorum	Comité du 21 Mars 2025	
30% de membres votants	Minimum : 9	Votants / Présents : 24
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 12	Votants / Présents : 12

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA, rappelle aux membres votants du GALPA qu'ils doivent signer la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels au vu des projets présentés à l'ordre du jour et aux personnes associées qu'elles doivent signer la feuille d'émargement classique.

ORDRE DU JOUR

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis au sein des locaux de la Mairie d'Echillais.

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Modifications nominatives de la composition du GALPA
- Informations diverses et éléments de contexte 2025 /2026
- Point d'avancement sur les dossiers sélectionnés et la consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 2 projets
- Informations relatives au réseau des GALPA
- Suite et calendrier

MODIFICATIONS NOMINATIVES DE LA COMPOSITION DU GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 3).

Deux modifications nominatives sont proposées pour validation aux membres du GALPA.

Pour l'APPA, Cyril ROMERO remplace Pierre-Yves CHEVALIER.

Pour la LPO, Fabien MERCIER remplace Louis DOREMUS.

Ces modifications sont soumises au vote des membres votants. Michel PARENT, Président du GALPA, procède au vote.

Les modifications de la composition du GALPA sont approuvées à l'unanimité par le GALPA.

Arnaud DAUTRICOURT, CIM et Adjoint au Maire d'Echillais, présente sa commune, 4^e commune de Rochefort Océan.

INFORMATIONS DIVERSES ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2025 /2026

Voir diapositives correspondantes (diap. 4 à 6).

- **Informations diverses**

Gabrielle MOSSOT présente l'objet du second avenant à la convention entre la Région et le GALPA visant à simplifier les modalités de modification de la composition du GALPA. Cet avenant a été signé en date du 10 décembre 2024.

- **Éléments de contexte 2025/2026**

L'animatrice du GALPA explique que différents enjeux apparaissent en 2025 et 2026. L'année en cours est déjà l'année de mi-parcours de la programmation.

Aussi à l'échelle Européenne, la Commission va procéder au calcul du dégagement d'office, ce dernier ne devrait toutefois pas impacter les enveloppes DLAL.

À l'échelle régionale, un re-maquettage est prévu entre les différentes fiches OS de la stratégie FEAMPA régionale. Toujours à l'échelle régionale le GALPA Côte Basque Sud Landes (CBSL) n'a toujours pas sélectionné de dossiers, aussi l'enveloppe d'un million attribuée à ce GALPA est intacte.

À l'échelle locale, le GALPA Îles et Estuaires Charentais atteint environ 50% de consommation de la maquette prévisionnelle.

Il paraît nécessaire de faire perdurer la dynamique de consommation sur le territoire pour espérer une enveloppe complémentaire d'autant que l'année 2026 sera entrecoupée de périodes électorales communales et professionnelles.

Gabrielle MOSSOT propose deux animations thématiques :

- Un premier temps d'échange sur le changement climatique qui permettrait d'identifier les principaux impacts attendus au sein des filières afin de les anticiper en proposant des projets ciblés.

- Une évaluation à mi-parcours qui permettrait d'atteindre deux objectifs, d'une part, localement, d'interroger le fonctionnement du GALPA et de se laisser la possibilité de l'améliorer. Le second permettrait de mettre en lumière la plus-value du DLAL sur le territoire et les retombées des projets. Cette évaluation qualitative et quantitative permettrait de produire de la donnée à mettre en lumière à l'échelle européenne. La suite des fonds territorialisés n'est actuellement pas actée, les modalités de la prochaine programmation sont à ce jour inconnues.

Phillipe MORANDEAU, CRC 17, intervient à propos de la gestion des enveloppes budgétaires à l'échelle régionale en précisant qu'il existe un réel déséquilibre de consommation entre les fiches OS de la Région. Le Président du CRC 17 s'interroge sur la répartition budgétaire entre les enveloppes et les montants attribués à chacune des enveloppes.

Gabrielle MOSSOT précise que c'est la Région qui décide de cette répartition. Le COREPAR, Comité Régional Partenarial FEAMPA Nouvelle Aquitaine, composé des représentants des filières est une instance où peut être discutée cette répartition.

Marie-Christine LAHARY, ACAAPP, explique que les répartitions entre fiches OS régionales ont été calquées sur les consommations de la précédente programmation.

Michel PARENT, PETR PMO, s'interroge sur la possibilité de transferts entre fiche-action ? Qui décide de ces transferts ?

Gabrielle MOSSOT répond qu'à l'échelle des fiches OS régionales c'est bien la Région avec le COREPAR qui décide de cette répartition. A notre échelle locale et concernant les fiches-actions de la stratégie du GALPA, c'est bien l'instance de décision locale qui décide des transferts avec notification à la Région.

- **État d'avancement GALPA régionaux**

Gabrielle MOSSOT présente les taux de consommation par GALPA néo-aquitain. Le GALPA Îles et Estuaires Charentais est le plus dynamique en termes de consommation de l'enveloppe prévisionnelle.

POINT D'AVANCEMENT SUR LES DOSSIERS SÉLECTIONNÉS ET LA CONSOMMATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir diapositives correspondantes (diap. 7 à 11).

Gabrielle MOSSOT présente l'état d'avancement des treize dossiers sélectionnés à ce jour par le GALPA.

Les taux d'engagement de la maquette financière varient d'un comité à un autre et l'on constate un déséquilibre de consommation entre les deux fiches-actions, la première étant plus sollicitée. La consommation prévisionnelle de la maquette s'élève à 47%. 74% de la fiche-action 1 (économie) est pré-fléchée et 32% de la fiche-action 2 (environnement). La fiche-action 3 n'est pas consommée (coopération).

En regardant la part des projets au sein des fiches-actions, on constate que les projets mobilisant les plus fortes parts de la maquette financière sont des projets dont les intérêts sont centraux pour les professionnels et qu'ils ont reçu des notes très favorables. Il y a une corrélation entre la notation, l'objectif final des projets et le montant FEAMPA attribué à ces projets.

- **Présentation des projets soumis au vote et projection de la consommation prévisionnelle de la maquette**

Voir diapositives correspondantes (diap. 12 à 16).

Deux projets sont proposés à la sélection lors de cette instance. Ils engageraient un montant de 55 644.40€ soit 5.5% de la maquette. Ces deux dossiers ont été étudiés par un comité technique qui s'est déroulé le 24 février 2025.

Ces deux dossiers sont mutualisés avec le GALPA de La Rochelle à hauteur de 50%.

Un projet s'inscrit dans la fiche-action 1 et le second dans la fiche-action 2. Un des deux dossiers a été visé une première fois lors du comité du 11 octobre 2024, il avait alors été ajourné, il est reproposé à cette nouvelle instance.

Si ces deux projets sont sélectionnés à l'issue de cette instance du GALPA, la consommation prévisionnelle de la maquette s'élèverait à 53%.

- **Projet à venir : réhabilitation de la SNSM de la Cotinière**

Voir diapositives correspondantes (diap. 17 à 19).

Gabrielle MOSSOT présente succinctement ce projet qui vise à la réhabilitation/extension de la station SNSM située sur le port de la Cotinière. L'animatrice explique avoir été sollicitée directement par le service pêche et aquaculture de la région Nouvelle-Aquitaine pour voir dans quelle mesure ce projet pourrait s'inscrire dans la stratégie du GALPA.

Ce projet d'un montant global de 650 000€ est un projet de travaux qui permettrait d'installer de nouveaux locaux pour la SNSM et également de construire un pôle de formation pour les départements 17 et 85.

Le GALPA serait sollicité à hauteur d'un tiers du coût global du projet. Il pourrait s'inscrire au sein de la fiche-action n°1 - économie et nécessiterait pour sa sélection un transfert de maquette financière entre les deux fiches-actions.

Il est proposé aux acteurs du GALPA de débattre de ce projet afin de savoir s'il s'inscrit bien au sein de la stratégie et si le porteur de projet peut se projeter dans le dépôt d'une fiche-projet.

Amélie PERRAUDEAU, Port de la Cotinière, explique que l'actuel bâtiment est situé sur le quai Colombier mais que les capacités d'extension à cet endroit sont très limitées, ce sont donc des locaux qui étaient occupés par des associations qui vont être récupérés, c'est cet ensemble d'ateliers artisanaux qui feront l'objet d'une extension.

Philippe MORANDEAU, CRC 17, s'interroge sur l'inscription du projet au sein de la stratégie. L'utilité du projet n'est pas remise en cause mais ce sont des travaux, de la réhabilitation du bâti.

Michel PARENT, PETR PMO, affirme que la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron a été sollicitée et un des points importants de ce projet est le centre de formation. La collectivité a validé sa participation à ce projet.

Amélie PERRAUDEAU ajoute des éléments de contexte en affirmant que le Port va engager ces travaux qui sont absolument nécessaires. La Région a été sollicitée en décembre 2023 mais en direct sans flécher le FEAMPA ou le DLAL mais bien la Région Nouvelle-Aquitaine. Plusieurs relances ont été effectuées en 2024. Il y a un mois Gabrielle a été contactée pour inscrire ce projet au sein du DLAL. La composante formation est très importante au sein de ce projet et s'y ajouteront un espace de stockage, un atelier et des vestiaires. Un salarié a été recruté en CDI pour effectuer les formations pour les départements de la Charente-Maritime et de la Vendée. Les formations concerneront la SNSM mais aussi tout le domaine maritime, l'objectif étant que ce soit un lieu de synergie sur les formations maritimes. Le DLAL n'était pas le premier financement recherché et n'est pas une volonté directe du Port.

Philippe MORANDEAU intervient en disant que la Région redonne le bébé au GALPA.

Jean PROU, Département 17, précise qu'il faudra faire attention car ici on ouvre une porte, la station de la Cotinière n'est pas la seule sur le territoire, il y a celle de la Tremblade qui est en construction, celle de Royan, il pourrait y avoir aussi le même type de demande. Il faut faire attention à ce que ce ne soit pas le mode de financement des SNSM. Il y a aussi la dimension du centre de formation, il faut bien articuler sur le territoire les offres de formations et le cœur de la mission de la SNSM.

Michel PARENT ajoute que la CCIO a été sollicité pour intervenir sur le financement de la SNSM de la Tremblade mais il a été choisi que la collectivité intervienne prioritairement sur la station de la Cotinière.

Marie FERRIERE, CDPMEM, excuse son Président absent pour des raisons de santé, mais exprime le fait que les missions du GALPA ne correspondent pas à ce type de dossier. L'inscription dans la stratégie n'est pas justifiée et c'est ce critère éliminatoire qui rendrait le projet éligible. L'aspect innovant recherché dans les projets soutenus par le GALPA n'apparaît pas dans ce dossier. Le débat et les échanges montrent bien que le dossier est bancal et ne s'inscrit pas dans les missions premières du GALPA.

Amélie PERRAUDEAU ajoute que la participation Région se faisait historiquement sur fonds propres et non par le biais des fonds européens.

Marie FERRIERE ajoute qu'en effet on ouvre une porte et qu'il faut faire attention au prochain dossier.

Amélie PERRAUDEAU ajoute qu'elle est embêtée et en même temps le porteur est en recherche de financement.

Gabrielle MOSSOT ajoute que si le GALPA souhaitait soutenir ce projet il pourrait s'inscrire dans la fiche-action n°1 et que ce projet valoriserait l'action de l'Europe sur le territoire, objectif premier du DLAL.

Lionel PACAUD, OT IOMN, propose que l'on resollicite la Région par le biais de notre élu de territoire et que la situation soit réexpliquée.

Gabrielle MOSSOT exprime sa crainte de voir de plus en plus de projets de ce type émerger sur le DLAL au vu des restrictions budgétaires au sein des collectivités.

Jean PROU ajoute qu'il n'y a pas que la pêche et l'aquaculture qui sollicitent les services de la SNSM, il y a aussi la plaisance et un financement des collectivités et de la Région en direct serait plus adapté. Il serait mieux que ce soit traité au niveau supra.

Lionel PACAUD ajoute que l'on ouvre une porte et que de nombreux porteurs de projet se tournent aujourd'hui vers les fonds européens pour pallier aux différentes baisses des dotations. On est bien d'accord que c'est la SNSM cela à un intérêt et ce n'est pas cela qui est remis en cause mais si on ouvre la porte sur ce financement...

Bruno SAMZUN, Syndicat mixte du port de Royan La Palmyre, ajoute qu'ici on finance plus de l'infrastructure que de la formation, si l'on était amené à intervenir ce serait sur le volet formation au prorata des espaces mis à disposition pour cet axe sur l'ensemble du bâtiment.

Arnaud DAUTRICOURT, CIM, ajoute que le financement pourrait être axé sur la spécificité de formation qui serait développée sur la Cotinière.

Jean PROU ajoute que dans les appels d'offres pour l'éolien en mer, les opérateurs disposent de crédits disponibles pour des projets de ce type. La SNSM ou le port de la Cotinière pourrait se rapprocher des opérateurs pour intégrer ces projets. Il y a deux enveloppes, une pour la biodiversité et une seconde pour le développement territorial local et les enveloppes sont conséquentes

Michel PARENT dit avoir été démarché par les opérateurs afin de faire remonter les besoins du territoire. La priorité est donnée à la pêche mais des projets peuvent être présentés.

Amélie PERRAUDEAU ajoute que le volet formation n'est pas dédié seulement aux agents SNSM mais va s'ouvrir également aux clubs de surf il y a donc une synergie, une dynamique avec les acteurs du territoire.

Gabrielle MOSSOT explique que le projet est en effet très croissance bleue et que c'est bien la raison de cette discussion aujourd'hui.

Marianne PEREZ, CFPPA, dit que les offres de recyclage de formation radio existent déjà sur le territoire au lycée de la mer. Il existe une formation continue, des recyclages et une formation maritime. Le lycée intervient auprès de la SNSM et des bénévoles sur les parties survie. Il y a trois formations prévues à la Rochelle, Royan et à la Cotinière. Il ne faudrait pas que ça se chevauche.

Amélie PERRAUDEAU répond que l'objectif est d'avoir une salle et de l'équipement et qu'il n'y a pas de de compétition entre les différentes offres sur le territoire.

Michel PARENT clôt le débat en précisant en effet que la difficulté réside dans le fait que si l'on aide la SNSM de la Cotinière il faudra se positionner pour les autres stations. Il est préférable d'étudier les autres pistes de financement évoquées préalablement pour ce dossier.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS À LA SÉLECTION DU GALPA : 2 PROJETS

Deux fiches-projets ont été déposées au GALPA et étudiées dans le cadre d'un comité technique le 24 février 2025. Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA. Un projet présenté par le Département de la Charente-Maritime et relatif à la mise en place d'actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux est soumis pour la seconde fois au GALPA car il avait été ajourné lors de l'instance précédente. Il est reproposé aujourd'hui avec un montant revu à la baisse et un prestataire de service choisi.

- **Actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales au sein des ports départementaux**

Voir diapositives correspondantes (diap. 20 à 24).

Maître d'ouvrage	Département de la Charente-Maritime
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Le département de la Charente-Maritime s'engage dans une réflexion en vue de déployer la norme internationale ISO 18725 « Ports Propres », qui vise à la réalisation d'actions à portée environnementale sur les ports (17 critères opérationnels). Les diagnostics ports propres sont en cours de réalisation afin de dresser un état des lieux et d'établir un plan d'actions permettant de répondre aux critères de la certification. La demande auprès des GALPA concerne l'intégration des enjeux environnementaux par les usagers

	portuaires via le déploiement d'actions de sensibilisation et d'éducation aux bonnes pratiques environnementales sur les ports identifiés. Projet sur une période de trois ans (2025-2027), sollicitation des deux GALPA à hauteur de 50/50 car 4 ports de chaque GALPA seront concernés par la démarche. Projets en trois phases sur chacun des ports : 1) Analyses des problématiques (fonctionnement, usages, spécificités, projets et problématiques environnementales) ; 2) Remise du plan d'actions définitif (en adéquation avec le plan d'action de la démarche ports propres) ; 3) Déploiement des actions à destination des usagers portuaires professionnels ou récréatifs, des commerçants à proximité et du grand public ; 4) Bilan annuel des actions. Les actions ciblées concernent : économies des ressources en eau et électricité ; pratiques de carénage ; gestion des déchets professionnels ; lutte contre les petites incivilités. L'objectif est donc d'accompagner tous les usagers du port vers des pratiques plus vertueuses. Projet ajourné au GALPA du 11/10/2024 et reproposé suite au passage du marché, souhaité par les acteurs du GALPA		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	23 200€	23 200€	11 600€
Coût total de projet	58 000€ HT pour le GALPA IEC (50%) - 116 000€ au total avec GALPA LRR		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Marie BOURLEYRE, Service des ports départementaux, précise les avancées du projet notamment le choix du prestataire qui a été effectué depuis le dernier GALPA du mois d'octobre 2024. Aujourd'hui le détail financier et des actions est connu et peut être présenté. Marie BOURLEYRE dit que c'est l'association Echo-Mer qui a été sélectionnée pour la prestation pensée au sein de ce dossier suite à un appel à candidature lancé par le Département. Plusieurs candidats ont répondu et sur la base de critères financiers et techniques, Echo-Mer a été retenu. L'objectif est bien de déployer un ensemble d'actions de sensibilisation auprès des usagers portuaires sur la thématique du milieu marin pour atteindre les critères de la norme ISO Ports Propres. Marie BOURLEYRE propose que Nathalie DANIEL présente Echo-Mer et les types d'actions envisagées au sein de ce projet.

Nathalie DANIEL, Echo-Mer, présente sa structure. Echo-Mer est une association environnementale qui a été créée par un ancien marin et dont le but est de sensibiliser à la mer et à la pollution générée par l'Homme au sein de l'espace maritime. Depuis 24 ans l'association agit sur le terrain et cible les professionnels, le grand public (les plaisanciers mais aussi les vacanciers et les populations locales). Depuis début 2024 une pré-sensibilisation a été mise en place dans les différents ports départementaux afin de cibler les actions à mettre en place. Au-delà de cet aspect terrain, Nathalie DANIEL explique que l'association a travaillé avec l'APPA sur une démarche nationale atlantique pendant 3 ans, avec la ligue de voile pendant 2 ans. De plus, tout le long de l'année sur les littoraux de Charente-Maritime sont déployées des actions de ramassage de déchets à l'épuiette dans les ports, sur les bords de Charente ou encore sur les plages. C'est au vu de ces années d'expérience qu'Echo Mer s'est positionné pour répondre à cet appel à projet.

Marie BOURLEYRE précise que les actions qui seront déployées au sein de ce programme consisteront à la mise en place de signalisation au sein des espaces portuaires et au déploiement d'actions d'information et de sensibilisation auprès des usagers (pratique de carénage, lavage des bateaux, consommation d'eau et d'électricité, accompagnement pour la mise en place d'une filière de valorisation des déchets).

Michel PARENT s'interroge sur le choix des ports sélectionnés pour le développement de cette première phase du projet.

Marie BOURLEYRE répond qu'en 2025 les actions se concentreront sur les ports de Saint-Martin-de-Ré, Boyardville et le Plomb. Saint-Martin est le premier à partir en certification, la procédure est finalisée, un auditeur sera reçu avant la fin de l'année. Boyardville est le port qui regroupe le plus d'activité (plaisance, pêche, aquaculture, croisière, commerce) et donc l'enjeu de sensibilisation des différents publics est élevé. Et le port du Plomb présente un enjeu du point de vue du carénage notamment avec des pratiques qui nécessitent d'être améliorées. Et les autres ports ciblés, Charron, Marans et le port du Douhet sont également des ports mixtes qui présentent des activités de carénage et une multitude d'acteurs présents sur site.

Bruno SAMZUN s'interroge sur la durée de l'étude et sur l'association des gestionnaires des ports notamment de pêche qui sont gérés par des syndicats mixtes où le Département est directement partie prenante ce qui aurait permis de cibler les populations de pêcheurs qui sont parfois plus difficiles à atteindre.

Marie BOURLEYRE répond que ce projet sera déployé sur trois saisons et que la démarche ports propres avance au fur et à mesure et les partenariats ne sont pas du tout exclus avec les syndicats mixtes. Aujourd'hui le dossier présenté ne concerne que trois ports par an mais l'enjeu est bien d'avancer avec l'ensemble des ports départementaux du territoire.

Philippe MORANDEAU explique qu'il n'existe pas les mêmes pratiques entre les différents ports. Par exemple les chalands des ports du sud du Département n'utilisent pas d'antifouling et il n'y a que du biofouling. Au port du Plomb une aire de carénage est nécessaire, les bateaux ne sont pas les mêmes et l'antifouling est nécessaire. Mais la construction d'une aire de carénage demande un effort financier considérable et les professionnels se tournent vers des solutions plus individuelles. Il précise qu'il sera opportun de discuter des pratiques avec les mytiliculteurs.

Marie BOURLEYRE affirme en effet qu'il est nécessaire de communiquer sur les solutions qui existent et qui peuvent être appliquées. Le choix d'Echo-Mer, une association locale, n'est pas anodine car il est aussi attendu qu'une sensibilisation soit effectuée au moment d'événements sur les ports. L'association a cette connaissance terrain et les relations avec les acteurs locaux et c'est l'objectif de s'appuyer sur eux pour diffuser les bons messages de sensibilisation.

Nathalie DANIEL complète en précisant que pendant les trois ans à venir ne seront déployées que des actions terrain, l'étude ayant été faite en amont. Les actions seront réalisées du printemps au mois d'octobre avec deux personnes dédiées qui sont marin et professionnel du nautisme et qui ont cette connaissance des pratiques afin d'échanger au mieux avec tous les publics du port.

Marie FERRIERE s'étonne du fait que les pêcheurs sont décrits comme étant moins réceptifs aux bonnes pratiques au sein des espaces portuaires.

Bruno SAMZUN répond en précisant que c'est un constat et que des progrès sont à réaliser notamment dans le tri des déchets.

Marie FERRIERE se dit attachée à ce type de sensibilisation et que la filière pêche est tout à fait favorable au développement de ce projet. Il y a une démarche responsable de la pêche et de plus en plus de professionnels manifestent leur volonté d'améliorer les pratiques et y sont réceptifs.

Bruno SAMZUN répond que les pratiques s'améliorent nettement en effet avec une prise de conscience notamment des jeunes générations. Il aurait été intéressant de cibler les ports avec davantage de pêche, les fonds étant pour les filières pêche et aquaculture et l'on remarque que les ports cités ici ne sont pas majoritairement tournés vers la pratique de pêche.

Marie BOURLEYRE répond que le programme est axé plus seulement sur la pêche et l'aquaculture et demande confirmation à l'animatrice. Le projet s'inscrit bien dans un volet économie bleue avec un public cible plus large que les professionnels de la pêche et de l'aquaculture.

Gabrielle MOSSOT répond en effet que le DLAL s'est ouvert à l'économie bleue durable sur l'ensemble de sa stratégie.

Michel PARENT s'interroge sur le rôle d'Echo-Mer quand il y aura des manifestations portuaires. Quels seront les messages envers les usagers des ports mais aussi aux abords, comme les restaurants qui ont également des enjeux forts en termes d'amélioration des pratiques comme la gestion des déchets ou des eaux usées par exemple.

Nathalie DANIEL répond qu'en effet lors de ces événements Echo-Mer sera présent et concrètement réalisera de la sensibilisation autour du ramassage des déchets, l'action amène à la discussion avec les usagers. L'association travaille avec les restaurateurs sur la collecte des bouchons de liège et l'idée est d'avoir une entrée telle que le recyclage du liège pour sensibiliser sur les autres déchets. L'association organise également des balades écocitoyennes dédiées à toutes les cibles pour expliquer l'écosystème d'un port et du milieu marin plus largement. Ce sont des échanges concrets auprès de chaque public.

Michel PARENT ajoute que pour les restaurateurs les bouchons de lièges sont importants mais que le bac dégraisseur est beaucoup plus important.

Nathalie DANIEL précise que les bouchons de liège sont la porte d'entrée pour sensibiliser ces cibles.

Jean PROU s'interroge sur les mesures et l'évaluation de ces actions. Comment voir si elles ont fonctionné, comment on mesure les effets de ces actions de sensibilisation.

Nathalie DANIEL répond que toutes les actions déployées par l'association font l'objet d'un suivi avec des indicateurs tels que le nombre de personnes présentes sur le site, le nombre de personnes avec qui l'association a pu échanger, le temps passé sur site et ensuite vis-à-vis des actions de ramassage de déchets les quantités ramassées d'où l'intérêt de réaliser cette démarche sur trois ans pour mesurer les effets de ces actions. Ce travail a été effectué sur le port de Royan et les indicateurs renseignés sur le long terme permettent de voir une évolution des comportements.

Bruno SAMZUN appuie cette démarche et ses résultats concrets. Il cite par exemple le volume des déchets collectés d'une année à l'autre et ajoute que si les volumes de déchets diminuent on peut penser que la sensibilisation a été bénéfique. D'ailleurs cette opération se poursuit sur le port de la Palmyre avec Echo-Mer.

Nathalie DANIEL conclue en précisant que ces actions sont collectives, se déroulent dans le même environnement et ont un impact sur l'économie globale du territoire.

Arnaud DAUTRICOURT intervient en ajoutant que les démarches dans les espaces portuaires sont une bonne chose mais que ces actions seraient à déployer également en mer, car l'espace maritime est un espace de liberté où l'on oublie les bonnes pratiques une fois que l'on a quitté le port. Aussi est ce qu'il y a un autre programme dédié aux pratiques en mer auprès de tous les usagers ?

Nathalie DANIEL répond que l'association a des actions envers les plaisanciers qui consistent à aller sur les bateaux pour échanger avec eux sur leurs pratiques à terre et en mer. Les plaisanciers s'engagent par le biais de la charte de l'éco marin à appliquer certaines pratiques telles que l'utilisation de bouées de mouillage au lieu de jeter l'ancre ou encore ne pas jeter les déchets par-dessus bord. Et cette charte est aussi un indicateur car le nombre de signature sont comptabilisées.

Marie BOURLEYRE précise en disant que le port est le support d'intervention, ensuite les actions seront bien sûr destinées au plus grand nombre.

Michel PARENT étant en conflit d'intérêt sur le projet, il désigne un président de séance, Patrice BROUHARD, CCBM, pour animer le débat et procéder au vote du projet.

Le comité technique du 24 février 2025 propose la note de 13/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant pleinement dans la stratégie du GALPA IEC.
- Projet participant à une responsabilisation de l'ensemble des usagers des ports (croissance bleue)
- Démarche qui peut avoir un effet levier sur les autres ports

L'avis préalable du service instructeur est daté du 26 février 2025 et que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité.

Patrice BROUHARD procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Michel PARENT (en tant que maire du Château d'Oléron, port concerné par le projet), Jean PROU et Lionel PACAUD (Département 17), les représentants des ports Bruno SAMZUN, Amélie PERRAUDEAU, Myriam CONIL-COMBEAU et Marie BOURLEYRE et Nathalie DANIEL (Echo-Mer). Au total 8 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 24 votants présents - 8 en conflits d'intérêt = 16

Sur un total de 16 votants on décompte :

- 16 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

Le projet sera débattu le 3 avril au GALPA La Rochelle Ré Aunis. Ce sont bien ces deux décisions positives qui entérineront la sélection du projet.

Michel PARENT s'interroge sur la mutualisation du dossier, si jamais La Rochelle ne le vote pas favorablement que se passera-t-il ?

Gabrielle MOSSOT répond que le projet pourra être reproposé mais dans une version n'incluant que les ports situés sur le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

- **ALGOSTREA : Culture de l'algue rouge *Porphyra Purpurea* sur concession ostréicole en Charente-Maritime**

Voir diapositives correspondantes (diap. 25 à 29).

Maître d'ouvrage	Comité Régional de la Conchyliculture Charente Maritime		
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet relatif à la culture de l'algue rouge porphyra (feuilles de nori), porté par le CRC 17 et en partenariat avec CAPENA. Bonne dynamique autour de l'algoculture sur le territoire depuis 2017 (étude prospective, potentiel de captage et croissance, guide technique, optimisation moléculaire). Ce nouveau projet expérimental vise à tester différents types de supports d'ensemencement (cordes, poches, nappes de maillage ostréicole, filets) qui seront mis en culture sur l'estran sur des concessions ostréicoles (12 sites) et sur les parcs expérimentaux de CAPENA pour un suivi scientifique. Une fois le pic de croissance atteint, les supports seront collectés pour tester la mécanisation de la récolte, optimiser la stabilisation/traitement des algues et poursuivre la recherche et le développement sur la transformation du Porphyra. L'idée est de structurer les bases d'une filière durable et opérationnelle en Charente-Maritime. Les voies de valorisation sont nombreuses et diversifiées : alimentation, cosmétique et industrie et la demande nationale est forte. L'objectif est donc d'offrir une voie de diversification aux ostréiculteurs en démontrant la faisabilité technique de la culture de Porphyra purpurea en complément des activités d'élevage ostréicole. CRC 17 est le chef de file en partenariat avec CAPENA et un prestataire sera missionné sur les techniques des supports ensemencés, la mécanisation de la récolte et la valorisation du produit récolté. Projet se déroulant à l'échelle du département, mutualisé entre GALPA IEC (50%) et LRRRA (50%) sur la base des sites sur lesquels les supports ensemencés seront placés (2 fois 6 sites).		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	32 444.40€	32 444.40€	16 222.20€
Coût total de projet	81 110.99€ TTC pour le GALPA IEC (50%) - 162 221.98€ au total avec GALPA LRRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Michel PARENT souligne que la culture de l'algue à une longue histoire en Charente-Maritime, de premiers essais avait été réalisés avec des filières au large d'Oléron, les recherches perdurent.

Philippe MORANDEAU ajoute que les recherches évoluent notamment sur l'espèce cultivée, qui a changé. Ce projet est développé dans un souci de diversification locale et cela vient répondre à un besoin à l'échelle mondiale. Il y a un déficit de l'offre, les prix en sont le reflet. Cette culture permettrait une diversification des activités et sur les mêmes surfaces qui sont exploitées par les ostréiculteurs aujourd'hui sur l'estran ou en marais. Ce sont les algues rouges, brunes qui sont ciblées dans ce projet et qui ont un fort potentiel pour la cosmétique ou la nourriture en termes de molécules d'intérêt. Philippe MORANDEAU rappelle que l'énergie et l'eau douce sont les deux enjeux centraux de l'ostréiculture et l'eau douce renvoie directement à la nourriture. Cela permettrait de diversifier les productions mais sans faire de gros investissements car ces algues poussent naturellement sur les poches. La seule impasse au développement aujourd'hui est le schéma des structures qui ne prévoit pas ce type de culture, il suffirait donc de travailler dessus pour pouvoir cultiver des algues à plus grande échelle au sein du territoire.

Michel PARENT ajoute que l'estran on le connaît bien mais qu'il ne faudrait pas oublier le marais, un espace largement sous exploité et qui économiquement pourrait être intéressant. Des essais sont développés à la Ferme Marine du Soleil au Douhet sur l'île d'Oléron. A-t-on une idée du potentiel que cela représente ?

Philippe MORANDEAU répond que dans la conchyliculture peu de marais ont été perdus ces dernières années, après leur exploitation est une autre question. Philippe MORANDEAU cite l'exemple de Dolus d'Oléron où sont implantées de grosses structures ostréicoles et qui possèdent de nombreuses surfaces de marais, la gestion est plus facile à cet endroit que dans des espaces où les propriétaires sont très nombreux. Mais des cultures sont possibles dans le marais à la fois sur les algues et les holothuries. Il est nécessaire de développer les marchés et de se faire connaître.

Michel PARENT affirme que la diversification est depuis longtemps au cœur des recherches car il y a trente ans on parlait déjà d'aquaculture nouvelle et il ne reste que peu de professionnels ayant développé ces cultures aujourd'hui.

Philippe MORANDEAU rappelle que notre bassin et celui d'Arcachon sont les deux moins productifs et que c'est pour cette raison que les professionnels sont tentés par la diversification. Le fait que les huîtres et les moules se reproduisent chez nous impacte le coût de production par rapport à d'autres bassins plus rentables mais le cours

de l'huître est national aussi les producteurs locaux ne s'y retrouvent pas et cherchent à diversifier leur production. Il y a un manque sur la production, les producteurs sont de moins en moins nombreux, ils sont aujourd'hui au nombre de 70 à 80 sur l'ensemble du département pour 700 entreprises.

Michel PARENT ajoute que dans les années 70 il y avait 3 500 producteurs à Marennes Oléron, que les producteurs éleveurs.

Jean PROU rappelle qu'il y a eu déjà des essais mais qui ont échoué notamment dû au fait que le coût de ramassage des algues était trop élevé par rapport au revenu que l'on pouvait en tirer. Pour l'aquaculture nouvelle et les élevages de palourde cela a également échoué car les productions étaient trop importantes par rapport aux possibilités de récolte et de vente. Culturellement aussi ce sont souvent des personnes extérieures au métier qui développent ces solutions de diversification. Sur les aides à l'installation attribuées par le Département on remarque que les personnes qui s'installent en marais sont pour les deux tiers des personnes non issues de la profession. Ce n'est pas une vraie diversification de la profession. Jean PROU ajoute qu'il se pose la question de l'articulation avec l'environnement. Comment peut-on développer la culture d'algues en lien avec l'environnement ? Cela permettrait de réécrire le schéma des structures en affichant qu'il y a un usage des parcs ostréicoles qui va bien avec ce que les sociétés entendent de la relation entre l'ostréiculture et l'environnement. Il y a aussi le fait que des plus grosses entreprises à terre peuvent venir prendre les parts de marché en développant des super structures, on peut aujourd'hui s'attendre à tout en termes d'innovation et de diversification avec la mise en avant de solutions de rupture. Il faut étudier toutes les pistes et le CAPENA est capable de faire cela. De le développer mais de se donner toutes les chances pour que ce ne soit pas un échec. Quelle est la bonne échelle, il faut donner une impulsion sur le long terme. Le schéma des structures va être revu bientôt, dans 2 ans, et il est important de le revoir dans toutes ces dimensions économiques, culturelles environnementales. Au même titre qu'une journée sur le changement climatique, il serait intéressant de faire une journée sur la pêche et l'aquaculture pour écrire à quoi on peut s'attendre et vers où l'on veut aller sinon à nouveau on oppose toujours la protection environnementale et les producteurs. Tout ça se prépare, s'anticipe pour qu'il n'y ait pas d'un côté la production et les métiers et de l'autre l'environnement. Les journées thématiques pourraient être un premier cadre de réflexion.

Cédric HENNACHE, CAPENA, présente le projet et rappelle l'historique de ces recherches expérimentales en cours depuis 2017 sur le territoire.

Laurent CHAMPEAU, CRC 17, ajoute que l'objectif est bien de développer le produit de l'ensemencement jusqu'à sa valorisation afin qu'il soit apprécié des consommateurs. Les asiatiques ont une acculturation à l'algue qui est bien différente de la notre mais il est possible de développer ce produit au goût des européens, des français. La diversification est la thématique mise en avant lors du salon conchylicole de La Tremblade qui se déroulera les 26 et 27 mars 2025 et la culture de l'algue sera au cœur de discussions lors d'une table ronde. La diversification est la fois une nécessité et une opportunité pour l'ensemble de la filière.

Jean PROU demande combien de temps il y aura entre l'ensemencement et la récolte.

Cédric HENNACHE répond que l'ensemencement se fait fin d'année début d'année en même temps que le captage naturel, pendant l'hiver et le pic de biomasse est observé entre mi-mai et mi-juin.

Jean PROU demande quel est l'impact de cette culture sur la gestion du foncier conchylicole et en particulier sur les dates d'enlèvement notamment sur les parcs centraux. S'il y a une nécessité de laisser les tables en avril, mai, juin sur ces espaces normalement libérés cela pose des questions en termes d'envasement ou de non désenvasement.

Cédric HENNACHE répond qu'en 2018 lors des essais ces zones n'ont pas fait l'objet d'expérimentation, elles ont été exclues du fait que les tables sont enlevées en hiver et au printemps. L'idée est bien de combiner les deux cultures et de ne pas mettre que des algues ou que des huîtres. Les supports ensemencés seront placés sur les poches où il y a des huîtres, l'idée n'est pas de remplacer. C'est bien là où il faut travailler avec les professionnels pour trouver un bon compromis en termes de calendrier.

Laurent CHAMPEAU affirme qu'en fonction des résultats, les choses seront adaptées, certaines zones pourront coupler les deux cultures et il y a sûrement des zones où la culture de l'huître n'est plus propice et pourra être remplacée par une culture de l'algue, d'où le travail sur le schéma des structures. Cela permettra de déterminer où sont les zones à fort potentiel pour développer la culture de l'algue.

Michel PARENT demande si les hauts d'estran qui sont moins exploités aujourd'hui pourraient faire l'objet d'un développement de cette culture ?

Laurent CHAMPEAU affirme que c'est en effet les objectifs de l'étude d'identifier les zones à potentiel.

Philippe MORANDEAU ajoute qu'en effet il y a des zones où cela n'est pas justifié et notamment dans les bas où il y a des enlèvements de tables mais à partir de 50 60 sur les parcs de dépôt on peut avoir un beau développement. Plus bas au-delà de 90 100 ce n'est pas aussi favorable.

Jean PROU propose qu'il y ait un travail sur une journée ou une demi-journée sur cette thématique du foncier conchylicole avec les services de l'État pour bien prévoir la mise en œuvre de cette nouvelle culture et son intégration au sein du schéma des structures.

Michel PARENT affirme qu'il est en effet nécessaire de bien préparer l'introduction d'une espèce au sein d'un milieu et d'anticiper au mieux les évolutions.

Laurent CHAMPEAU ajoute qu'il sera nécessaire de travailler sur le schéma des structures et qu'il permette une meilleure adaptabilité, aujourd'hui c'est trop figé et chaque modification demande une procédure réglementaire bien trop lourde. Face aux évolutions attendues dans le monde futur il est indispensable que les professionnels puissent s'adapter facilement.

Yohan WEILLER, PNM EGMP, ajoute que le projet pourrait être enrichi de quelques éléments environnementaux. Par exemple mesurer les effets sur l'envasement des différents supports utilisés et cela facilitera d'autant plus le travail réglementaire.

Michel PARENT rejoint les propos de Jean PROU en validant l'organisation d'une journée dédiée à l'évolution du schéma des structures. L'aspect économique doit également être étudié, le marché est indispensable au bon développement de la filière.

Arnaud DAUTRICOURT demande si la récolte se fait à marée basse ou s'il faut que les algues soient immergées.

Cédric HENNACHE répond que les essais de mécanisation de la récolte visent en effet à essayer de récolter juste avant la marée basse.

Amélie PERRAUDEAU demande comment s'opère la transformation des algues en feuilles de nori.

Cédric HENNACHE répond qu'il y a tout un process de transformation pour sa valorisation ensuite.

Philippe MORANDEAU affirme que l'association des cultures des huîtres et des algues brunes ne présentent que des avantages.

Jean PROU demande y compris sur le taux de chair des coquillages qui sont enfermés sous une couche d'algues ? Il sera nécessaire de faire un tour d'horizon complet (environnemental, économique, juridique et réglementaire). Jean PROU alerte sur la mise en avant des solutions de rupture comme étant de bonnes solutions d'adaptation. Pour ce qui est des filières pêche et aquaculture, localement il faut aussi partir du savoir-faire pour le faire évoluer, ce n'est pas une solution de rupture qui va tout solutionner et au contraire c'est dangereux. Une solution que l'on connaît c'est bien vivre avec son environnement. Il ne faut pas prendre des risques inconsidérables, il faut évoluer, c'est pour cela que l'on est tous là en train de réfléchir mais ce ne sont pas les solutions de rupture qui nous permettront d'avancer.

Marie-Christine LAHARY dit qu'elle ne voyait pas ce projet comme étant une solution de rupture mais bien de diversification et qu'il est en effet primordial que ce soit économiquement viable. En termes de saisonnalité Marie-Christine LAHARY s'interroge sur la répartition du temps de travail des professionnels puisque la récolte se fait sur des périodes où les ostréiculteurs sont déjà très pris.

Arnaud DAUTRICOURT s'interroge quant à lui sur les débouchés et le marché. Il faut vraiment éduquer le consommateur à manger de l'algue ce qui n'est pas encore démocratisé en France. Il prend l'exemple de certains poissons qui pourraient être pêchés mais qui sont mal valorisés à cause d'une méconnaissance pour les consommer et/ou les préparer.

Le comité technique du 24 février 2025 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant pleinement dans la stratégie du GALPA IEC.
- Projet très innovant impliquant fortement les filières dans son déroulé.
- Projet venant répondre à une problématique de diversification - enjeu pro

L'avis préalable du service instructeur est daté du 25 février 2025 et précise qu'une convention de partenariat sera à mettre en place entre le CRC 17 et le CAPENA, un MAPA devra être réalisé pour la sélection du prestataire. Le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique, ce dossier ne présente que des dépenses de fonctionnement, enfin les obligations de publicité seront à respecter.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Philippe MORANDEAU et Laurent CHAMPEAU (en tant que porteur du projet) et Pierrick BARBIER (CAPENA) en tant que partenaire du projet.

Au total 3 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 24 votants présents - 3 en conflits d'intérêt = 21

Sur un total de 21 votants on décompte :

- 21 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

Le projet sera débattu le 3 avril au GALPA La Rochelle Ré Aunis. Ce sont bien ces deux décisions positives qui entérineront la sélection du projet.

LES RÉSEAUX DES GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 30).

SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 31 et 33).

- **Prochain comité de sélection**

Date butoir rendu des fiches-projets : le 16 mai 2025

Comité technique : semaine du 2 au 7 mai

Comité de sélection : le 20 juin 2025

- **Mise en place de temps d'échange sur le changement climatique**

Gabrielle MOSSOT propose d'organiser des temps thématiques sur le changement climatique afin d'encourager le dépôt de dossier sur la fiche action 2 qui est sous-consommée.

Michel PARENT propose que ces temps soient organisés sur des demi-journées.

- **Évaluation à mi-parcours**

Gabrielle MOSSOT annonce que les membres votants vont être sollicités rapidement pour compléter un questionnaire d'évaluation à mi-parcours relatif au fonctionnement du GALPA.

Lionel PACAUD intervient en toute fin de réunion pour spécifier qu'il a échangé avec Rémi JUSTINIEN au cours de l'instance du GALPA et que ce dernier va défendre le dossier de la Cotinière auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Enfin Frédéric MARTIN, DDTM, intervient pour spécifier de l'ouverture d'une mesure maritime sur le fond vert. Il y a la création d'une nouvelle mesure de soutien à la transition et à la planification écologique des activités et des espaces maritimes et littoraux. Cette mesure va se subsister au FIM fonds intervention maritime. Tous projets s'inscrivant dans la stratégie nationale pour la mer et les littoraux sont éligibles.

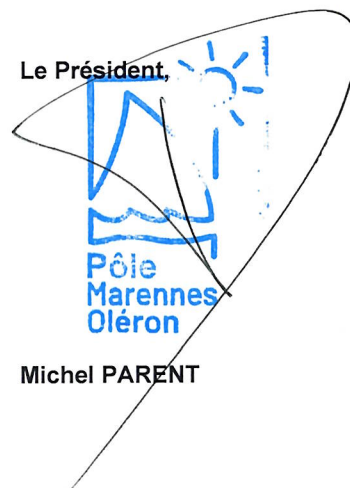
CONTACTS

Monsieur Michel PARENT
Président du Pôle Marennes Oléron
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
05 46 47 49 71
www.marennes-oleron.com
www.ilesetestuairescharentais.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot
g.mossot@marennes-oleron.com
05 46 75 23 89
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 31 mars 2025

Le Président,



Pôle
Marennes
Oléron

Michel PARENT